

2028



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2012**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2012 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, et Michel Bouassaly;

Le directeur général, M. Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Paola L. Hawa et Monsieur le conseiller James Anderson sont absents de la présente séance.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

Mme Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE****08-215-12 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Gerry Lavigne

D'ouvrir la séance extraordinaire du 20 août 2012. Il est 18 h30

Adoptée à l'unanimité.

**08-216-12 Ordre du jour**

Il est proposé par Michel Bouassaly

Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

08-215-12 Ouverture de la séance

08-216-12 Ordre du jour

2029

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Urbanisme**

- 08-217-12 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation et adoption des critères d'évaluation afin de retenir les services d'un urbaniste conseil dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme incluant un programme particulier d'urbanisme
- 08-218-12 Approbation du document «Appel de candidatures» daté du 20 août 2012

**4. Services techniques**

- 08-219-12 Suivi dans le dossier des ponts d'étagement avec le MTQ

**5. Dépôt de documents**

- 08-220-12 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
B. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Critères pour le choix de l'urbaniste et pour le PPU</li> <li>▪ Critères de l'appel de candidatures</li> </ul>
Mme Landry	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dossier MTQ</li> <li>▪ Expérience de l'urbaniste conseil de travailler avec un comité participatif</li> <li>▪ Affichage de l'appel de candidatures</li> <li>▪ Date limite pour l'appel de candidatures</li> </ul>
Mme Marceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contraintes dans les critères d'évaluation pour l'urbaniste</li> <li>▪ Commentaires relatifs aux séances extraordinaires</li> </ul>
M. Labelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mandat de l'urbaniste conseil et explications demandées relatives au critère de compréhension du mandat</li> <li>▪ Processus d'appel d'offres et critères d'évaluations</li> </ul>
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commentaires sur l'urgence de procéder au processus d'appel d'offres sur invitation</li> <li>▪ Suivi de la rencontre avec le MTQ</li> </ul>

### 3. URBANISME

**08-217-12 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation et adoption des critères d'évaluation afin de retenir les services d'un urbaniste conseil dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme incluant un programme particulier d'urbanisme**

ATTENDU QU' un plan de travail a été adopté le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 août 2012 par sa résolution 08-203-12;

ATTENDU QUE pour la mise en œuvre dudit plan de travail, il est nécessaire de procéder par appel d'offres sur invitation dans le but de retenir les services d'un urbaniste conseil;

ATTENDU QUE l'article 573.1.0.1.1 de la LCV exige l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

ATTENDU QUE le conseil doit se prononcer sur les critères d'évaluation et leur pondération car ce pouvoir ne peut être délégué;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'autoriser un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'un urbaniste conseil dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme incluant un programme particulier d'urbanisme;

De ratifier les critères d'évaluation suivants et de les utiliser dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné :

#### Grille d'évaluation des propositions

Critères	Pointage maximum
1. expérience de la firme	30
2. compréhension du mandat, méthodologie utilisée et philosophie de travail	20
3. échéancier	10
4. composition et qualifications de l'équipe affectée à la mission	30
5. Présentation générale de l'offre de services professionnels	10
<b>TOTAL :</b>	<b>100</b>

Adoptée à l'unanimité.

**08-218-12 Approbation du document «Appel de candidatures» daté du 20 août 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sollicite des candidatures bénévoles pour faire partie du comité ad-hoc chargé de conseiller le Conseil municipal en vue de l'adoption d'un PPU pour le secteur Nord de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Michel Bouassaly

D'approuver le document «Appel de candidatures» daté du 20 août 2012 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

**4. SERICES TECHNIQUES****08-219-12 Suivi dans le dossier des ponts d'étagement avec le MTQ**

NOTE : Aucune résolution n'est présentée pour adoption à la présente séance extraordinaire.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**

**08-220-12 Levée de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Michel Bouassaly

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 04

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo  
Maire

M<sup>e</sup> Lucie Gendron, avocate  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0133*